

Montmagny, 18 septembre 2026

AVIS AUX MEMBRES

Assemblée générale annuelle des membres

Nouvelle période de tenue en février 2027

Le Magasin CO-OP de Montmagny souhaite informer ses membres et sa clientèle d'un changement concernant la période de tenue de sa prochaine assemblée générale annuelle des membres.

Traditionnellement tenue le premier mardi du mois de décembre, l'assemblée générale annuelle se déroulera dorénavant en février, et ce, dès 2027. Cette modification est rendue nécessaire par les délais requis pour compléter l'ensemble du processus de fin d'année financière et produire les documents nécessaires à la présentation des résultats aux membres.

Tel que mentionné lors de l'AGA du 2 décembre 2025 tenue à la salle Promutuel, notre exercice financier 2025-2026 prendra fin le 4 octobre 2026. En raison des échéanciers de production et de transmission des informations financières par Sobeys et IGA, ainsi que du temps nécessaire à notre firme comptable Mallette pour réaliser la mission d'examen, il n'est désormais plus possible de compléter l'ensemble du processus dans les sept semaines suivant la fin de notre exercice financier.

La Coop privilégie avant tout la rigueur, la transparence et la qualité de l'information présentée à ses membres. Le déplacement de l'assemblée générale annuelle en février permettra donc de disposer de tous les documents requis et de présenter un portrait financier complet de notre organisation.

Nous pouvons déjà vous annoncer que l'exercice financier qui se terminera le 4 octobre prochain s'annonce très favorable. Nous sommes particulièrement fiers de l'évolution de notre coopérative et avons très hâte de pouvoir présenter à nos membres les résultats de cette année, qui s'annoncent des plus encourageants.

Ce changement de calendrier entraînera également un déplacement du moment où pourrait être versée une éventuelle ristourne aux membres, celle-ci étant déterminée à la suite de la présentation et de l'adoption des résultats financiers. Plutôt que d'être remise avant la période des Fêtes comme par les années passées, elle pourrait donc être versée au début de la nouvelle année. Nous sommes conscients de ce changement d'habitude, mais cette nouvelle période pourrait également être particulièrement appréciée par plusieurs ménages, alors que les dépenses des Fêtes viennent tout juste de passer et que les besoins financiers peuvent être plus importants.

Nous remercions sincèrement nos membres pour leur compréhension, leur patience et leur confiance envers leur coopérative. Nous avons très hâte de vous retrouver en février 2027 afin de vous présenter les résultats d'une année qui s'annonce remarquable pour votre Coop!

Source et information:

Francis Rouleau, directeur général,

Paolo Paradis, président du conseil d'administration

Magasin CO-OP de Montmagny

coop.montmagny@globetrotter.net